

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 452 (Rect)

présenté par
M. Hammadi, Mme Corre, M. Bies et Mme Chapdelaine

ARTICLE 16 BIS

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« dans le ressort de la collectivité »

les mots :

« sur le territoire de la collectivité ou de l'établissement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.